



Miranda

Revue pluridisciplinaire du monde anglophone /
Multidisciplinary peer-reviewed journal on the English-
speaking world

7 | 2012
Ceramics / Submorphemics

Submorphémique et sémiophonie créole

Jean Bernabe



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/miranda/4276>
DOI : 10.4000/miranda.4276
ISSN : 2108-6559

Éditeur

Université Toulouse - Jean Jaurès

Référence électronique

Jean Bernabe, « Submorphémique et sémiophonie créole », *Miranda* [En ligne], 7 | 2012, mis en ligne le 09 décembre 2012, consulté le 16 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/miranda/4276> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/miranda.4276>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2021.



Miranda is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Submorphémique et sémiophonie créole

Jean Bernabe

1. Introduction

1.1 Préliminaires

- 1 Les créoles sont des langues réputées à morphologie réduite. En réalité, il y a lieu de distinguer un créole plus nucléaire (CPN) et un créole plus périphérique (CPP), l'adverbe « plus » utilisé ici servant à éviter toute réification de ce qui relève plus de la représentation et de l'artefact que de la réalité objective. Le premier opère, rappelons-le, par retraitement et surtout réinterprétation des « inputs » issus des langues-mères (notamment le français, pour ce qui est des créoles à base lexicale française, comme, par exemple, le guadeloupéen ou le martiniquais, desquels je tirerai mes exemples), alors que le second opère en empruntant à la langue-mère (qui est la langue lexicale pourvoyeuse ou langue lexificatrice) l'ensemble de ses ressources tant dans le domaine lexical que dans celui de la morphologie, surtout dans sa dimension dérivationnelle (Bernabé 1983).
- 2 Du processus d'emprunt, parmi tous les exemples possibles, je prendrai celui, emblématique, que constitue le mot *profitasion*, qui présente le suffixe « sion », dont l'homologue français est noté soit « sion » (comme dans « ascension »), soit « tion » (comme dans « pollution »). Ce terme, devenu célèbre avec les importants mouvements de protestation sociale de février 2009 qui ont embrasé les Antilles et la Guyane, ne correspond pas à un lexème du français standard. Il a été formé, il convient de le signaler, par analogie morphologique avec le mot français *exploitation*, avec lequel il se trouve être en concordance sémantique.
- 3 Parmi d'autres suffixes, on peut aussi indiquer, par exemple, le suffixe -è d'action correspondant à l'input français -eur, avec chute du r final et délabialisation de la voyelle restante. En témoignent les mots *mantè* (fr. : menteur), *sousè* (signifiant

« flatteur », cf. fr. : « sucer »), etc. Il apparaît donc que le cadre diglossique auquel appartient le créole le met en relation non seulement diachronique, mais encore synchronique avec le français. On peut donc, comme le propose Lambert-Félix Prudent (1993), émettre un point de vue de nature écolinguistique selon lequel créole et français sont deux sous-systèmes relevant d'un macro-système. J'ajouterai que dans ce macro-système il y a une langue située en amont (le français), qui par l'effet d'un « principe de pesanteur » est en situation d'« irriguer » la langue située en aval (le créole).

- 4 Ce mouvement correspond à un flux structurel plus ou moins retraits par le créole, le parcours inverse (celui d'une remontée du courant) restant très limité. Rares sont en effet les lexèmes créoles qui font partie du lexique du français standard. Citons-en deux à titre d'exemples : *zombi* (créature quasi surnaturelle) et *morne* (colline). Il n'y a, par conséquent, rien d'étonnant à ce que des inputs du français aboutissent, par des circuits qu'il convient d'analyser, à des « outputs » créoles.
- 5 Le caractère réduit du système morphologique ne concerne donc que le créole plus nucléaire, puisque le créole plus périphérique peut toujours s'alimenter à la source du système de la langue lexicalement pourvoyeuse, notamment dans sa dimension dérivationnelle. On peut repérer dans le CPN les sous-systèmes suivants :
- 6 1) des systèmes de marqueurs (nominaux et verbaux)
 - a) nominaux : par exemple : *sé* (morphème de pluriel), *ta* (démonstratif), *la* (défini)
 - b) verbaux : le système verbal TMA (temps-mode-aspect) est illustré par la séquence *té ké ka*, où nous avons affaire à un ordre contraint des marqueurs, qui constitue une des caractéristiques des créoles. Sont en effet agrammaticales les séquences *ATM, *AMT, *MTA, *MAT. On trouve la séquence TMA dans un énoncé comme :
 - (1) Si man té ni lajan, man pa *té ké ka* djoubaké konsa (créole mart.)
Si j'avais de l'argent, je ne serais pas en train de besogner (je ne besognerais pas) de la sorte.
- 7 Dans cet énoncé, se succèdent dans un ordre invariable les affixes *té* (temps passé), *ké* (mode futurité) et *ka* (aspect imperfectif). On notera que la combinaison passé (*té*) et futurité (*ké*) exprime le conditionnel, comme en français, sauf que dans cette dernière langue l'ordre des items est inversé, puisque dans une forme telle que : *besognerais*, le morphème de futurité (-r) précède celui de passé (-ais). Rappelons qu'en créole, la séquence **ké té* est agrammaticale.
- 8 2) à côté du système TMA, nous avons dans le CPN des éléments de morphologie dérivationnelle. Celle-ci comporte quelques rares items, comme par exemple, le suffixe *-to* qu'on retrouve dans des lexèmes formés à partir de la base *zo* (fr : os) à savoir *zoto* (osseux) ou encore *zotobral* (fr : vertébral), comme en témoigne l'énoncé suivant :
 - (2) *Boug-lasa pa tini kolonn zotobral* (créole guad.)
Ce type n'a pas de colonne vertébrale
- 9 Dans ce dernier mot, appartenant au créole guadeloupéen, on retrouve le suffixe *-to* amalgamé avec l'élément *-bral* (issu, d'ailleurs, d'un découpage par troncation du français *vertébral*). Il est clair que l'item *-bral* ne saurait, de ce fait, avoir un statut de morphème, ce qui est précisément de nature à lui valoir un autre statut, en l'occurrence, celui de submorphème.
- 10 Il est intéressant de noter également qu'on retrouve l'item *-to* dans un nombre limité d'autres lexèmes adjectivaux : *kolokoto* (fr. : austère, collé-monté) et *wototo* (fr. : hautain, arrogant). Nul doute que *kolokoto* ne résulte d'un retraitement de l'input français *collet-monté*, auquel cas, il y a lieu de s'interroger sur le statut fonctionnel non seulement de -

to, mais aussi de *-ko*, car il n'existe pas en créole une base qui serait **kolo*. On doit d'ailleurs s'interroger également sur le statut de la voyelle finale [o] de /*kolo*/ qui est utilisée au lieu de [e], qui est la forme attestée dans la forme *collet-monté* de la langue-base, lexicalement pourvoyeuse (à savoir le français), où nous avons [kole] (fr. : *collet*) à partir de [kol] (fr. : *col*).

- 11 Il existe un morphème *-ko* (fonctionnant comme un doublet de *-to*), qui sert à former, toujours à partir de la base *-zo*, le mot *zoko*, utilisé pour caractériser un balai usé jusqu'à l'os, donc en forme de trognon : *an balié zoko*. On doit tout autant questionner le lien qui existe entre les consonnes /t/ et /k/, lien qui a été mis en évidence par le doublet *zoto/zoko*. On trouve aussi l'item *-ko* (apparemment sans rapport avec *-to*) dans des mots comme : *bitako* (fr. : pèquenot) formé à partir de la même base que *bitasion* (muni du suffixe *-sion*), ou encore, *bouloko* (balourd, rustre), dont la base n'est pas attestée, puisque **boulo* n'a aucune réalité morpholexicale.
- 12 Quant à l'adjectif *wototo* (fr. : hautain, arrogant), on y reconnaît aussi les items *-o* et *to*, qui posent les mêmes questions que précédemment. En effet, il n'existe pas de base **wot* ou **woto*, mais seulement une forme *wotè* (fr. : hauteur), de laquelle se déduit d'ailleurs la notion impliquée dans le mot « hautaineté »).
- 13 3) les processus de *sérialisation* (ou fabrication de mots-composés), sur lesquels je ne m'étendrai pas ici. Quelques exemples : *touné viré balansé* (fr. : hésiter), *kouri désann* (fr. : descendre en courant), *palé brodé* (parler avec une certaine affectation).
- 14 4) enfin, les processus de *grammaticalisation*, sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister ici.

1.2 Développement : submorphémique et linguistique saussurienne

- 15 Ces observations préliminaires étant faites, j'aborderai mon sujet par les trois remarques suivantes :
- 16 1) il est entendu que, dans le cadre de la conception saussurienne du signe, tant les onomatopées que les idéophones sont bien des morphèmes (en l'occurrence, lexicaux) puisqu'ils associent à un signifiant un signifié, comme en témoignent, par exemple, les items créoles suivants : *blip*, *blo*, *blogodo* etc., indiquant la notion de rapidité, voire de brutalité et ce, dans des emplois adverbiaux, adjectivaux ou substantivaux, comme en témoignent les exemples suivants :
 - (3a) *I anni rivé blogodo* (adverbe) (créole mart. et guad.)
Il est arrivé brusquement
 - (3b) *Fout ou blip!* (adjectif) (créole mart. et guad.)
Qu'est-ce que tu es brutal!
 - (3c) *Nou tann on/an sel blogodo* (substantif) (créole mart./guad.)
Nous avons entendu un grand vacarme
- 17 2) il n'empêche que ces trois morphèmes comportent un item commun [bl], lequel, quoique renvoyant à la même notion de « rapidité, brutalité », n'a pas un fonctionnement morphémique, puisque ce n'est pas un préfixe. Et il n'est pas un préfixe parce qu'il n'existe pas des séquences qui seraient **ogodo* et **ip*. En effet, on ne peut même pas invoquer l'existence d'un processus dérivationnel parasynthétique. Dès lors, il semble que l'item [bl] ne puisse être considéré que comme un submorphème, c'est-à-dire un élément de rang inférieur au morphème et néanmoins porteur de sens et ce, dans la ligne de travaux tels que ceux de Philips (2002). Nous nous trouvons là en face d'un paradoxe. Cela dit, il n'y a véritablement paradoxe que pour autant que nous

considérons le signe linguistique comme étant forcément dimorphe (reliant un signifiant à un signifié) et le morphème comme étant la plus petite unité linguistique, auquel cas, le niveau submorphémique relève logiquement du sublinguistique. En réalité, les choses sont bien plus compliquées que ne le laissent supposer les précédentes assertions.

- 18 3) je crois utile de rappeler la schématisation proposée par la sémioticienne Anne Hénault (1993) à partir de la présentation quadripartite proposée par Hjelmslev à partir de la définition saussurienne, je veux parler du parallélisme existant entre forme et substance d'une part, et, d'autre part, plan de l'expression et plan du contenu. Hénault, revenant à la littéralité saussurienne, définit les limites d'un système linguistique (représenté ci-dessous par les graphies exclusivement en caractères gras) par la forme du contenu (ou signifié) et la forme de l'expression (signifiant) :

Substance du contenu (zone intellectuelle amorphe)

Forme du contenu (signifié)

Système linguistique proprement dit

Forme de l'expression (signifiant)

Substance de l'expression (zone phonique amorphe)

- 19 Autrement dit, le système linguistique proprement dit se résume au rapport établi entre la forme du contenu et celle de l'expression, la substance du contenu et la substance de l'expression étant considérées comme étant d'ordre extralinguistique. Cette présentation rejette comme amorphe, donc non spécifiquement linguistique, la substance du contenu et celle de l'expression.

2. Vers une logique sémiophone

- 20 Je vais maintenant entrer dans le corps même de mon propos. La submorphémique est censée reposer non seulement sur la fusion (voire la confusion) de la substance de l'expression et du contenu, mais aussi sur celle de la substance de l'expression et de celle du contenu. Autrement dit, selon qu'on bornera le signe au dimorphisme (dissociation du contenu et de l'expression, ainsi que de la forme et de la substance) ou, au contraire, au monomorphisme (fusion de ces différentes instances), on pourra parler ou non de « submorphémique ». En d'autres termes, si on considère comme relevant d'une structure monomorphe du signe ce qui est présenté comme amorphe par Hénault, on peut alors envisager de réintégrer dans le domaine morphologique les éléments considérés comme submorphémiques au regard de la linguistique saussurienne. Ainsi donc, si nous pensons qu'il existe des signes linguistiques monomorphes, avec d'une part, confusion du plan de l'expression (le signifiant) et du plan du contenu (le signifié) et, d'autre part, confusion de la forme de l'expression et de celle de la substance, dans ce cas, la question se pose de savoir si on peut encore distinguer un niveau submorphémique spécifique.
- 21 Il y a lieu de penser que ce qui est présenté comme submorphémique correspond dès lors à un phénomène d'ordre sémiotique de type particulier, en ce sens qu'il relève non pas de la sémiologie dans ce qu'elle a d'hétéromorphe, mais de la sémiophonie, pour reprendre la terminologie et les concepts initiés par la remarquable thèse de Marc Derveaux (2003) intitulée *La poétique sémiophone. Etude sur la sonorité du langage dans la modernité littéraire et musicale*. Ce linguiste, qui s'intéresse, par exemple, dans son ouvrage, à la langue de *Finnegans Wake*, de James Joyce, établit les notions de

phonésigne et de phonésème. Le phonésigne est l'unité signifiante de la sémiophonie. Le phonésème est l'unité minimale de la signifiante sémiophone.

- 22 Il a été établi que l'item sonore [bl], dont il a été question précédemment, ne peut être un préfixe. De ce fait, il ne relève donc pas du niveau morphémique. Cela dit, compte tenu de son statut sémiotique, que je qualifie donc de monomorphe, /bl/ est, toujours selon la terminologie de Derveaux, un phonésigne auquel correspond un phonésème. Un item tel que *bl* serait un signe linguistique (en fait un phonésigne), dont la caractéristique relèverait non plus de l'arbitraire mais de l'iconicité ainsi que de l'indexicalité, qui constituent précisément des caractéristiques, non saussuriennes, du signe linguistique et qui, on le sait, autorisent une approche cognitive de la langue. En plus du principe d'indexicalité, rappelons les principes essentiels de l'iconicité, tel que formulés par Radden et Dirven (2007), à savoir :
- le principe de perception égocentrée du sujet (opposition entre « figure » vs « ground », subjectivité vs objectivité, spécificité vs généralité)
 - le principe de distance
 - le principe de séquentialité
 - le principe de quantité
- 23 Le submorphème étant un signe (en l'occurrence, un phonésigne) la question pourrait se poser de savoir s'il ne faudrait pas faire l'économie d'un niveau submorphémique spécifique. En fin de compte, il me semble que non. En effet, le fonctionnement de l'item *bl* n'autorise pas que lui soit accordé le statut de morphème, au sens où le conçoit la linguistique saussurienne.

3. Morphogénèse et submorphémique dans les langues créoles

- 24 À partir des développements qui précèdent, on aura compris l'intérêt qu'il y a à distinguer un créole plus nucléaire d'un créole plus périphérique, ce qui permet de poser des questions relatives à la morphogénèse des langues créoles. Le caractère réduit et peu productif de la morphologie dérivationnelle du CPN pourrait sembler constituer un obstacle à l'élaboration d'une hypothèse morphogénétique féconde concernant les créoles. Il me semble qu'il s'agit là, bien au contraire, d'une situation plutôt favorable, en ce qu'elle permet d'observer un mécanisme à son origine, ce mécanisme fût-il, d'une certaine façon, sinon abortif, du moins très peu productif. En cela, la morphogénèse des créoles, même si elle est limitée, est de nature à permettre des généralisations quant aux processus morphogénétiques généraux des langues.
- 25 Les promesses de la submorphémique me semblent riches dans la mesure où elles peuvent faire des langues créoles (paradoxalement réputées pourvues d'une morphologie réduite, sans commune mesure avec la complexité de leur syntaxe) des laboratoires¹ féconds pour l'étude de la morphogénèse des langues en général. Ainsi donc, cette simplicité morphologique du créole ne correspondrait-elle pas à un stade inchoatif de la construction des structures morphologiques des langues ? C'est à partir d'une telle hypothèse que je me propose de poursuivre le développement de mon étude.

a) quelques exemples de phonésignes créoles avec [ɛ]

- 26 La notion de signifiante phonésémique remplaçant ici celle de signifié, il y a lieu de travailler à partir des cas d'éléments phoniques qui, comme *bl-*, appartiennent à des lexèmes différents, tout en se référant aux mêmes phonèmes. Prenons, par exemple, dans le cas des créoles à base lexicale française, le phonème « e » ouvert ([ɛ]). On le trouve dans les mots : (*bèbè*) (fr. : bête), *tèbè* (fr. : abruti), *lèlè* (fr. : insignifiant), *lèkètè* (ridicule), *blèblè* (immature). Dans ces derniers morphèmes lexicaux, l'item [ɛ] ne saurait en aucune façon être considéré comme un suffixe, puisqu'il n'existe pas de base thématique à laquelle on pourrait le relier. Il n'existe pas de forme **beb*, **teb*, **lel*, **lèket* ou **blèbl*.
- 27 Le phonésigne [ɛ] correspond à un phonème dont la valeur peut se dégager des sens portés par les différents lexèmes qui le comportent. Il se trouve précisément que ces termes, ayant des signifiants différents, se caractérisent tous par une valeur péjorative (relevant donc du principe iconique de subjectivité). Du coup, il semble que l'existence des items [bl] et [ɛ], puisque ces derniers n'ont aucune fonctionnalité morphémique, milite pour la mise en exergue d'un domaine submorphémique spécifique.
- 28 Il convient de noter le caractère réduplicatif de l'item [ɛ] dans les morphèmes lexicaux concernés. Cette dernière caractéristique me semble revêtir une valeur cruciale.

b) quelques exemples de phonésignes créoles avec [ɔ]

- 29 Pour aller plus loin dans l'analyse du phénomène que représente ce qu'il convient d'appeler le « submorphème [ɛ] », on doit également noter que, de façon parallèle, le phonème ouvert [ɔ] se comporte aussi en phonésigne et qu'il présente, à ce titre, les mêmes caractéristiques phonésémiques que [ɛ]. On retrouve ces caractéristiques, par exemple, dans le mot *tògò* (fr. : abruti), qui résulte de la transformation du toponyme *Togo* (comportant deux voyelles fermées). Ce nom d'un pays d'Afrique occidentale, sert en créole martiniquais à qualifier une personne stupide. On a affaire là bien évidemment à une opération à fondement sociolinguistique recouvrant la minoration des civilisations africaines dans le contexte induit par la traite négrière et l'esclavage. Il est intéressant de constater le mécanisme selon lequel les phonèmes vocaliques d'origine (non suspect originellement de minoration) du lexème *Togo* étant fermés et se présentant sous la forme [o], deviennent ouverts sous la forme [ɔ], après l'opération en question. Il semblerait que le trait « ouverture » du phonème constitue précisément une réalité pertinente pour la submorphémique du créole. Il apparaît dès lors que, en deçà même du phonème, c'est le phème (ou trait distinctif) « ouvert » qui, dans le cas de [ɛ] comme dans l'autre ([ɔ]), est porteur du sens péjoratif. En d'autres termes, la fonction submorphémique est remplie par l'intermédiaire d'une réalité subphonémique.

c) autres exemples alimentant et justifiant une approche submorphémique

1) cas de *bòbò*, *kòkòdò*

- 31 On peut aller encore plus loin dans l'analyse. Si on prend, en effet, des morphèmes comme *bòbò* (fr. : prostituée), *kòkòdò* (fr. : personne douillette), comportant des « o » ouverts, soit [ɔ], soumis également à la reduplication, on peut encore faire le constat que la valeur sémantique commune à ces deux morphèmes lexicaux est de l'ordre de la péjoration. En ce sens, elle rejoint les valeurs contenues dans tous les autres morphèmes lexicaux précédemment cités : *bèbè*, *tèbè*, *lèlè*, *lèkètè*, *tògò*. La question se pose précisément de savoir pourquoi ces lexèmes sont concernés par ce phénomène et quelles opérations sémantiques sont à l'œuvre, qui déterminent le choix des champs lexicaux et sémantiques concernés. Qu'est-ce qui, au plan sémantique, relie une prostituée et une personne douillette ou stupide ? Ne devrait-on pas poser l'hypothèse selon laquelle les phonésignes-phonésèmes ont une valeur de base et une valeur secondaire adaptable au contexte ?

2) cas de *wostòtott*

- 32 *Wostòtott* désigne un soutien-gorge qui soutient les seins flétris, parce que « *tòtott* » (qui est la fleur de fruit à pain immature et qui présente l'aspect d'un sein flétri) n'est pas le « *tété* », qui est le terme canonique désignant les seins. Il y a donc quelque chose de péjoratif dans le « *tòtott* », le « *tété* » (le sein ferme) n'ayant pas besoin d'être soulevé (*wos-*, cf. en français : hausser).

3) cas du couple *blé/blèblè*

- 33 L'adjectif *blé* caractérise un fruit à pain cueilli encore vert et qui, une fois coupé, dégage une laitance qui tourne au bleu à la cuisson (d'où le terme « *blé* »). Il n'est cependant pas impossible que ce terme corresponde à l'input français *bleu*, qui désigne un soldat novice, c'est-à-dire immature, sans expérience (cf. fr. : « la bleussaille »). Quoi qu'il en soit, il est paradoxal de constater que le terme créole *blé* désigne un état du fruit inverse de celui qui est indiqué par l'adjectif français *blet* (comportant un *e* ouvert, contrairement au mot créole qui lui a un *e* fermé). Si le lexème créole *blé* désigne une réalité objective (la caractéristique physique de la non-maturité), en revanche, celui de *blèblè* implique un jugement subjectif, confinant précisément à la péjoration. En effet, alors que *blé* ne s'applique, entre tous les fruits, qu'au seul fruit à pain, *blèblè* peut désigner, avec une nuance péjorative, non seulement le fruit à pain, mais encore tout autre fruit et aussi des réalités extérieures au monde végétal, comme en témoignent les exemples suivants :

(3a) *Ni moun ki bien enmen manjé foyapen blé*

Il y a des gens qui aiment bien manger le fruit à pain vert

(3b) *Man enmen foyapen blé, mé pa foyapen blèblè*

J'aime le fruit à pain vert mais pas le fruit à pain avorté

(3c) *Sé mango-tala tou blèblè, pèsonn pé ké achté'y*

Ces mangues sont avortées, personne ne les achètera

(3d) *Pou mwen, kanmarad-ou a sé an boug ki blèblè, pèsonn pé ké éli'y*

Selon moi, ton copain est un type immature (psychologiquement : un avorton), personne ne l'élira.

4) cas du couple *estébékwe/ estèbèdè*

- 34 *Estébékwe* est un adjectif de valeur neutre, descriptive, objective : (fr. : surpris, interdit), tandis que *estèbèdè* a une valeur subjective, péjorative (fr. : abruti, débile). Si « è » avait fonctionné comme morphème, on aurait eu : *estébékwe*, le è final ouvert servant de morphème à valeur péjorative. Mais comme « è » a un fonctionnement submorphémique, il ne peut pas simplement commuter avec « é ». En réalité, nous pouvons repérer plusieurs opérations :
- modification phonétique *kw* en *d* (pourquoi en « d » (occlusive dentale sonore) ?)
 - effet de reduplication (triplication) du è, préparée par la reduplication existant préalablement du é de *estébékwe*.
- 35 En fin de compte, le « è » final serait-il submorphémique ou bien prémorphémique² ?

5) cas de *sousèkè*

- 36 Soit les phrases suivantes :
- (4) *Ou sé an boug sousè, mé wou, ou ni diez*
Tu es un gars flatteur mais, toi tu as une certaine élégance
- (5) *Boug-ou a sé an sousèkè*
Ton gars est un vil flatteur
- 37 Dans la première, le mot *sousè* désigne un flatteur, et son -è final est un morphème d'action (*sousé/sousè* (fr. : flatter/flatteur), comme *manti/mantè* (fr. : mentir/menteur). Dans la deuxième phrase, le *kè* de *sousèkè* composé de *k* (occlusive vélaire sourde) + è ajoute une péjoration apportée à *sousè* et désigne non pas simplement un flatteur, mais un vil flatteur. On voit bien que le *kè* ne fonctionne pas comme suffixe et n'est par conséquent pas un morphème. Il ne peut qu'avoir une valeur submorphémique. On retrouve d'ailleurs dans cet exemple la reduplication du è. On est alors tenté de voir dans cette reduplication la traduction du principe iconique de quantité. La répétition de l'élément è produit un effet de péjoration.

6) cas de *bòlò*

- 38 Ce terme désigne une grossesse non désirée et arrivée par accident, comme dans l'exemple suivant :
- (6) *Penga ou trapé an bòlò* (créole guad.)
Prends garde à ne pas attraper un ballon (gros ventre)
- 39 Cette mise en garde s'adresse à une jeune fille qui se livre aux joies et risques du sexe. Le terme *bòlò* se présente avec la reduplication du ò à valeur subjective (péjorative) par opposition aux termes *boul* ou encore *balon* qui, par le truchement de la métaphorisation, acquièrent une valeur objective. Ici encore, nous sommes en plein dans l'opposition cognitive subjectivité vs objectivité.

4. Brefs éléments d'économie submorphémique

- 40 À travers tout cet exposé, on aura constaté divers phénomènes :
1. la reduplication liée aux occurrences è et ò formant des paires paradigmatiques avec voyelles ouvertes ou fermées (*bèbè/lèkètè*, *bòbò/tògò*, où les voyelles sont ouvertes)

2. le fait que seules ces deux voyelles ouvertes sont utilisées dans les différents exemples de submorphèmes vocaliques.
3. le fait qu'à ces submorphèmes des consonnes occlusives dentales (*t* et *d*), se trouvent associées en paires paradigmatiques avec une occlusive vélaire (*k*) (*zoto/zoko*, *estèbèdè/estèbéké*). Notons que la dernière paire citée associe des voyelles ouvertes et des voyelles fermées.
- 41 L'ensemble des remarques qui précèdent sert d'introduction à une réflexion à caractère emblématique sur la morphogénèse du système TMA des créoles à base lexicale française que sont le dominiquais, le guadeloupéen, le guyanais, le martiniquais, le saint-lucien, le trinitadien.

5. Hypothèses sur la morphogénèse de quelques créoles à base lexicale française

- 42 Il y a lieu, avant d'aller plus avant, de bien préciser le cadre heuristique dans lequel se situe cette recherche, à laquelle peut être reprochée sa focalisation francophonique d'une part, au plan bibliographique et, d'autre part, au plan des créoles étudiés. Il est certain qu'aucun exemple n'est emprunté aux créoles à base lexicale autre que le français. Il s'agit là d'un choix, dont l'amplitude ne saurait être mise en question, sauf à vouloir cadrer de l'extérieur une approche donnée. Ce reproche pourrait d'ailleurs lui-même être remis en cause en ce sens qu'il implique une certaine conception sous-jacente, nullement assumée dans cette étude, de la genèse des créoles. Il s'agit, en effet, d'une conception issue des travaux de Bickerton (1981, 1984), en rapport notamment avec son hypothèse de bioprogramme et selon laquelle le phénomène de créolisation transcenderait la réalité des langues-bases particulières, pour subsumer une manière de créole générique en rapport avec des universaux langagiers.
- 43 Si brillante que soit cette thèse, elle ne me semble pas rendre compte de la réalité de l'élaboration des divers créoles. L'approche submorphémique qui est mise en œuvre ici tranche d'avec une telle vision transcendantale de la genèse des langues et privilégie les processus d'imaginaire langagier. Son défaut est probablement de n'être pas universalisante et applicable à tous les créoles, mais sa vertu pourrait être, en revanche, de situer les langues dans leur historicité. D'où le développement des points suivants :

a) la transparence d'input français (*té* et *ka*)

- 44 Il est majoritairement acquis par la communauté des créolistes que les inputs français des morphèmes *té* (temps passé) et *ka* (aspect imperfectif) proviennent respectivement, comme l'indique Chaudenson³ (2003) de l'imparfait du verbe *être* et de la séquence *qu'à*, tels qu'on peut les trouver dans un énoncé du français populaire comme : « J'étais qu'à dormir » (= j'étais en train de dormir), correspondant au créole :
- (7) *Piè té ka dòmi*
Pierre dormait (= était en train de dormir)
- 45 En revanche, à ma connaissance, aucune explication n'a jamais été fournie s'agissant de la formation de *ké* (morphème de futur). Il semble précisément qu'une explication submorphémique serait en mesure de rendre compte de cette dernière forme.

Laquelle ? Quels mécanismes étant à l'œuvre ont permis à ce morphème d'exister comme tel à côté de *té* et *ka*, qui eux, sont, on vient de le voir, des inputs du français ? Notons que dans ces deux derniers cas, nous avons affaire à des phénomènes de grammaticalisation, puisque dans un cas, on part d'une forme verbale française qui devient un affixe verbal (à travers une opération phonétique d'aphérèse) : [ete] aboutissant à [te] ; et que dans l'autre cas, la séquence d'input adverbe [k] + préposition [a] aboutit aussi à un affixe verbal [[ka].

b) une dynamique homophonique de l'input français à l'output créole ?

46 La question se pose maintenant de savoir quelles sont exactement ces transformations en cause. Une hypothèse peut être formulée selon laquelle ce serait la voyelle finale [e] (« e » fermé) de la désinence de première personne du futur simple du français d'une forme comme « partirai » ([partire]), qui servirait d'input à la formation du morphème de futur et ce, par effet homophonique d'analogie. Autrement dit, le phonème /e/ du français constituerait un submorphème qui, se combinant avec le submorphème *k*, formerait le morphème de futur *ké*. Dans ce cas, on aurait un mécanisme différent dans son mode opératoire, mais de même nature que celui qui a produit *té* (passé) et *ka* (aspect imperfectif). Si on devait suivre cette hypothèse, la question se poserait néanmoins d'expliquer trois phénomènes :

- l'existence de la consonne occlusive vélaire sourde /k/ précédant la voyelle fermée [e]
- l'existence de la voyelle *é* au lieu de *a* (ce qui aurait abouti à la forme **ta*)
- la place de *ké* (futur) entre *té* (temps) et *ka* (aspect), dans une séquence où, rappelons-le, l'ordre en créole est contraint.

47 Cette première hypothèse étant probablement nécessaire mais pas suffisante, il importe donc de chercher à la compléter. Le recours, dans une perspective sémiophone, à la grammaire cognitive peut apporter une solution à cette question cruciale. Il y a lieu de rechercher, en dehors précisément de l'arbitraire du signe linguistique, selon quel principe (indexical ou iconique) peut être expliqué non seulement la forme *ké*, mais aussi son statut syntagmatique le plaçant entre *té* et *ka*, dans le cadre d'une séquentialité contrainte.

c) un système combinatoire fermé (morphogénèse de *ké*)

48 À l'intérieur d'un système fermé, on notera un parallélisme de morphèmes sur, d'une part, une base consonantique ([ka/ke]) et, d'autre part, une base vocalique ([te/ke]) Par ce double parallélisme, la forme *ké* se trouve reliée à la fois à *té* et à *ka*. Tout se passe comme si, dans le contexte de la paire consonantique [t/k] (fournie par l'input français) et de la voyelle *é* de [te], s'était produite une opération permettant l'émergence⁴ de la forme *ké*. Dans le cadre de cette combinatoire, seule une forme manque. Il s'agit de **ta*, qui aurait pu être formé à partir de la voyelle *a*. Pourquoi avons-nous [ke] et non pas [ta] pour le futur ? En quoi pourrait consister une telle opération, c'est précisément l'objectif du développement qui suit.

49 Au vu des analyses précédentes, il y a lieu de penser que l'affixe flexionnel de futur *ké* est constitué de deux éléments submorphémiques : *k* et *é*. L'affixe *ké* occupe donc une position intermédiaire entre *té* et *ka* et cela, non seulement du point de vue

syntagmatique, puisque l'ordre *té ké ka* est un ordre contraint, mais aussi du point de vue des transformations submorphémiques qui sont à l'origine de l'émergence de ce morphème, dans lequel la voyelle [e] joue un rôle crucial. La combinatoire qui opère suppose que la forme *ké* est dans un rapport étroit à la fois avec *té* et *ka*. Cela suppose un positionnement syntagmatique de *ké* placé entre *té* (temps passé) et *ka* (imperfectif). Le positionnement eût été le même si la forme de futur avait été *ta*, ce qui n'est pas le cas. Pourtant en créole haïtien, la forme *ta* de conditionnel existe, comme combinaison du passé (*té*) et du futur (*a*), comme dans la phrase suivante :

(8) *M'ta vini si ou té rélé' m* (créole haït.)

Je serais venu si tu m'avais appelé

- 50 Cela est tout à fait compréhensible puisque cette forme de futur du haïtien a pour input français la séquence *va* (présent du verbe *aller*). En revanche, il n'y a aucune raison que le futur dans le créole des Petites Antilles soit *ta*, combinaison des submorphèmes *t* et *a*, et relève de la combinatoire précédemment indiquée. Il convient également de noter qu'une forme en *t* pour le futur ne se distinguerait pas assez de la forme de passé marquée par la consonne *t*.
- 51 Il n'est pas possible d'indiquer un principe indexical qui justifierait pour le JE-ICI-MAINTENANT de l'énonciation l'antéposition de *té* (passé) par rapport à *ké* (futurité) puisqu'en français, le conditionnel présente l'ordre inverse de celui qui se présente sous la forme futurité (*r-*) + passé (*-ais*), qui constituent deux morphèmes distincts.
- 52 Il convient de rappeler que dans les créoles concernés, l'affixe *ké* a une double valeur sémantique de futur (temps) et de mode (futurité), comme en témoignent les exemples suivants :
- (9) *Man ké vini* (temps futur)
Je viendrai
- (10) *Man té ké vini si ou té kriyé mwen* (mode futurité)
Je serais venu si tu m'avais appelé.
- 53 Compte tenu de cette double valeur (temporelle et modale de *ké*), il pouvait difficilement être placé après *ka*, pour donner la séquence agrammaticale **té ka ké*. Il ne pouvait se placer qu'avant *ka*, et dans l'environnement immédiat de *té* (temps). Mais alors pourquoi n'avons-nous pas la séquence **ké té ka* (également agrammaticale) ? Parce que seule une position de *ké*, intermédiaire entre *té* et *ka*, pouvait résulter de la dynamique combinatoire qui a provoqué son émergence. En conclusion, seule la séquence *té ké ka* pouvait être grammaticale. Pour ce qui est du système verbal du français, on peut constater que ne subissant pas les mêmes contraintes que celles qui pèsent sur la morphologie verbale du créole, l'ordre des morphèmes futurité (*r-*) + passé (*ais*) a pu s'installer.

5. Conclusion

- 54 L'ensemble des arguments développés dans cette étude conduit à envisager la morphogénèse de façon tout à fait originale. Elle opère non pas à partir de signes linguistiques correspondant à la combinaison de la forme de l'expression et de la forme du contenu, mais à partir de mécanismes dont la logique relève d'une dynamique signifiante qui leur est propre, dans le cadre d'un imaginaire langagier, dont il conviendrait d'approfondir le fonctionnement. En effet, *k* et *é* ne sont pas des morphèmes, mais des submorphèmes, items autonomes, dont la signifiante est inscrite

dans une systématique. En fait, il apparaît que les submorphèmes peuvent soit aboutir, par combinaison, à un signe linguistique (au sens saussurien du terme), soit apparaître dans des lexèmes sans pour autant revêtir la forme et la fonction de morphèmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Bernabé, Jean. *Fondal-natal, grammaire basilectale approchée des créoles guadeloupéen et martiniquais*. Paris : L'Harmattan, 1983.
- Bickerton, Derek. *Roots of Language*. Ann Arbor : Karoma, 1981.
- . The Language Bioprogram Hypothesis. In *Behavioral and Brain Sciences* 7 (1984) : 173-221.
- Chaudenson, Robert. *La créolisation : théorie, applications, implications*. Paris : L'Harmattan, 2003.
- Derveaux, Marc. *La poésie sémiophone. Étude sur la sonorité du langage dans la modernité littéraire et musicale*. Paris : L'Harmattan, 2003.
- Hagège, Claude. *L'homme de paroles*. Paris : Fayard, 1985.
- Hénault, Anne. *Les enjeux de la sémiotique*. Paris : PUF, 1993.
- Philps, Dennis. Le concept de « marqueur sub-lexical » et la notion d'invariant sémantique. In *La notion d'invariant sémantique*. Ed. Pierre Larrivée. *Travaux de linguistique* 45 (2002) : 103-123.
- Prudent, Lambert-Félix. *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de doctorat d'État, Université de Rouen/Haute-Normandie, 1993.
- Radden, Günter, Dirven, René. *Cognitive English Grammar*. Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins, 2007.

NOTES

1. Au sens où Hagège parle de laboratoire créole.
2. En fait, en quoi serait-il prémorphémique, puisqu'il ne débouche pas en fin de compte sur un morphème repérable comme tel ?
3. Si Chaudenson fait remonter les morphèmes temporel *té* et aspectuel *ka* à une construction périphrastique durative encore en usage dans certains français d'Amérique, en revanche, il n'explique pas le morphème de futur *ké*. Le présent article vise précisément à expliquer le futur *ké* à travers une approche submorphémique.
4. Par ailleurs, il n'est pas contradictoire avec mon propos que l'on fasse venir le morphème *ké* d'une transformation du futur proche *kay* issu de *ka ay* (*ay* étant une forme réduite de *alé*) qu'on a dans une phrase comme : *man kay pati* (fr. : je vais partir) et que l'on trouve aussi sous la forme *key*, avec transformation du *a* en phonème mi-fermé, noté en API sous la forme [ɛ]. En réalité, une telle explication ne fait que corroborer notre argument selon lequel la forme de futur (*ké*) avec *e* fermé ne pouvait que comporter une voyelle allant dans le sens de la fermeture. Nous sommes ici en présence de règles morpho-phonologiques (au sens structuraliste que l'École de Prague donne

à cet adjectif) en rapport avec notre hypothèse submorphémique appliquée à la genèse du morphème de futur *ké*.

RÉSUMÉS

En créole, les onomatopées *blip*, *blo*, *blogodo*, etc., indiquant la notion de rapidité, voire de brutalité, sont des lexèmes comportant un item commun [bl] lequel, quoique renvoyant à la même notion de « rapidité, brutalité », n'a pas un fonctionnement morphémique (ce n'est pas un préfixe) et ne peut dès lors être considéré que comme un submorphème, c'est-à-dire un élément de rang inférieur au morphème, tout le paradoxe étant précisément qu'il est pourtant porteur de sens. En fait, le paradoxe en question ne tient qu'à la conception dimorphique (un signifiant et un signifié) du signe linguistique et au fait de considérer le morphème comme la plus petite unité linguistique. Ici, j'avance l'idée que nous sommes en présence d'un phénomène d'ordre sémiotique de type particulier, en ce sens qu'il relève non pas de la sémiologie (dans ce qu'elle a d'hétéromorphe), mais de la sémiophonie. En d'autres termes, compte tenu de son statut sémiotique, que je qualifie donc de monomorphe, l'item sonore [bl] étudié ici est à la fois un phonésigne et un phonésème - un signe dont la caractéristique relève dès lors non pas de l'arbitraire mais de l'iconicité.

In French lexicalized Creole, the onomatopœic words *blip*, *blo*, *blogodo*, etc., which denote the notions of rapidity or brutality, all begin with *bl-*. Although it refers to the same notions, this segment does not function morphemically (not being a prefix), and so can only be analysed as a submorpheme, i.e. as part of a morpheme which paradoxically conveys meaning. In reality, the paradox in question stems from the dimorphic conception of the linguistic sign as being composed of a signifier and a signified, and from the construal of the morpheme as the smallest meaningful linguistic unit. I argue that the phenomenon may be the concern of semiophony, i.e. that the *bl-* segment under study is both a phonosign and a phonoseme, and is therefore iconic rather than arbitrary.

INDEX

Keywords : French lexicalized Creole, onomatopœia, phonoseme, phonosign, semiophony, submorpheme

Mots-clés : Créole à base lexicale française, onomatopée, phonésème, phonésigne, sémiophonie, submorphème

AUTEURS

JEAN BERNABE

Professeur émérite

Université des Antilles et de la Guyane

jabernabe@hotmail.fr